



Dossier de presse

4 avril 2025

Conseil de Métropole

SOMMAIRE

I. BUDGET 2025 : BORDEAUX MÉTROPOLE MAÎTRISE SES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Une préparation de loi de finances chaotique

De nouvelles ponctions de l'Etat sur les collectivités

Une conjoncture économique qui marque le pas

Malgré tout, les investissements ambitieux se poursuivent

Le point sur la fiscalité

Evolutions des tarifs TBM : plus de cohérence, de recettes et d'équité

Bordeaux Métropole poursuit son engagement en faveur d'un développement économique solide et équilibré

Opéra National de Bordeaux : la métropole soutient une programmation « hors les murs »

II. AMÉNAGER LA MÉTROPOLE DE DEMAIN, AVEC ET POUR LES HABITANTS

Réinventer les boulevards du 21^e siècle

Accompagner l'évolution du secteur Lissandre à Cenon

Parc des expositions : la concertation s'ouvre en avril

Robert Picqué : le Programme des Équipements Publics (PEP) approuvé

Accompagner l'opération « 1 million d'arbres » par la formation et la recherche

III. AGIR POUR LE LOGEMENT ET LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Accompagner les communes dans la requalification de leurs équipements de proximité

Renforcer l'offre de logements sociaux et soutenir la rénovation du parc existant

Lutte contre le mal-logement : le permis de louer porte ses fruits

C'est dans un contexte national inédit et international que les élus métropolitains ont voté le budget 2025.

Après la censure du gouvernement Barnier en décembre dernier, et la constitution d'un nouveau gouvernement, le débat budgétaire a repris dans une ambiance houleuse. Sur la base des propositions formulées par le Sénat, les collectivités territoriales sont associées au redressement des comptes publics à hauteur de 2,2 Md€. Pour Bordeaux Métropole, cela se traduit par près de 36 M€ de moindres marges en fonctionnement et 1 à 2 M€ de fonds vert indisponible pour soutenir l'investissement.

Malgré cette situation institutionnelle instable et une conjoncture économique incertaine, Bordeaux Métropole maintient son dynamisme en poursuivant ses investissements dans les équipements et son soutien pour l'emploi et les entreprises. La métropole bordelaise conserve ainsi sa première place sur le podium des métropoles qui investissent le plus. A noter également, dans un contexte national marqué par un fléchissement des financements de la culture, Bordeaux Métropole affirme sa préoccupation et son soutien au secteur culturel avec une enveloppe de 600 000 € dédiée à l'Opéra National de Bordeaux.

En parallèle, les élus ont pu faire des points d'étape sur plusieurs aménagements importants : le projet des boulevards, le secteur Lissandre à Cenon, la reconversion du site de Robert Picqué, la réhabilitation du parc des expositions. Ces projets de grande envergure poursuivent leur avancée au fil de différentes phases de concertation.

Bordeaux Métropole mène également des actions en faveur de la qualité de vie des habitants en soutenant la requalification d'espaces publics et en favorisant la production de logements sociaux. En 2024, ce sont 3 536 logements sociaux qui ont été agréés, dépassant ainsi les objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH) de 18 %.



I. BUDGET 2025 : BORDEAUX MÉTROPOLE MAÎTRISE SES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Avec ce projet de budget 2025, Bordeaux Métropole fait face aux contraintes imposées par la loi de finances pour 2025 par la maîtrise de ses dépenses courantes tout en assumant son rôle d'investissement pour préparer l'avenir et soutenir l'activité économique. Au total, les mesures de la Loi de finances pour 2025 auront ainsi pour conséquence de dégrader l'autofinancement de la Métropole de 36 M€. Comme de nombreuses collectivités, Bordeaux Métropole subit les impacts de la loi de finances ainsi que la succession de crises (sanitaire, énergétique), ce qui a pour conséquence de dégrader sa capacité d'autofinancement. La Métropole achève une phase majeure de grands chantiers ayant mobilisé d'importants investissements notamment avec le pont Simone-Veil, ce qui permet désormais une certaine agilité financière et un maintien des engagements en tant qu'acteur de la politique publique.

Malgré ce contexte tendu, Bordeaux Métropole demeure une collectivité dynamique avec un budget 2025 qui s'élève à 2,1 Md€ en dépenses réelles, soit +0,6%, dont 1,2 Md€ en dépenses de fonctionnement et 965 M€ en dépenses d'investissement, soit 2 581 € par habitant. A ce titre, elle conserve sa première place sur le podium des métropoles qui investissent le plus.

Délibération 4

Une préparation de loi de finances chaotique

La préparation de la loi de finances 2025 a été particulièrement chaotique. La constitution tardive du gouvernement de Michel Barnier (le 21 septembre) a nécessité de repousser le dépôt du projet de loi de finances après le 1er mardi d'octobre, date prévue dans la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Le débat parlementaire a été houleux et difficile, le gouvernement a été censuré le 4 décembre 2024 après avoir engagé sa responsabilité devant le parlement selon l'article 49.3. Le parlement a voté une loi spéciale pour permettre la poursuite des activités courantes des services publics sur le début de l'année 2025.

Ce n'est qu'après constitution d'un nouveau gouvernement Bayrou le 23 décembre 2024 que le débat budgétaire a repris, sur la base du texte en cours de discussion, qui a été finalisé en commission mixte paritaire le 31 janvier 2025, adopté en application de l'article 49.3 et promulgué le 14 février 2025. Les conséquences de la Loi de finances 2025 pour la Métropole sont considérables, bien qu'elles aient été partiellement atténuées au gré des débats parlementaires.

De nouvelles ponctions de l'Etat sur les collectivités

Les décisions prises dans sa version définitive réduisent les perspectives de recettes : le gel de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) reversée, la ponction sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la péréquation et la croissance démographique entièrement autofinancées par l'enveloppe de Dotation globale de fonctionnement (DGF) entraînent une perte de 15 M€ de recettes en 2025, avec un effet amplifié pour les années suivantes.

Par ailleurs, le choix de redresser les comptes de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) uniquement par une hausse des cotisations employeurs (augmentation de 4 points en 2025, suivie de 3 points supplémentaires en 2026, 2027 et 2028) entraînera un surcoût de 5,5 M€ dans les dépenses de masse salariale en 2025.

Un dernier mécanisme, particulièrement contesté dans son principe et encore flou dans son application, prévoit une ponction sur les recettes des collectivités. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, DILICO, sera comptabilisé comme une dépense en atténuation de produits. Initialement prévue pour prélever 3 Md€ sur les 450 collectivités les plus importantes en termes de surface financière, elle serait réduite à 1 Md€ et répartie sur un plus grand nombre de collectivités (environ 2 100).

Selon les dernières estimations fournis par le gouvernement, l'impact de ce prélèvement s'élèverait à 15,6 M€ pour Bordeaux Métropole. Par ailleurs, une vingtaine de communes du territoire métropolitain se verront prélever de ce DILICO.

Au total, les mesures de la Loi de finances pour 2025 auront ainsi pour conséquence de dégrader l'autofinancement de la Métropole de 36 M€.

Enfin, les désengagements de l'État dans certaines politiques publiques, notamment celles liées à la transition écologique (fonds vert, fonds chaleur, etc.), auront également un impact sur la capacité de financement de la Métropole. Le dernier revirement en date concerne le fonds territorial climat (FCT). Destiné à soutenir les collectivités ayant adopté un plan climat-air-énergie territorial (PCAET), à raison de quatre euros par habitant, ce fonds devait être doté de 200 M€. Finalement, le gouvernement a récemment annoncé la réduction de moitié du FCT qui sera de 100 M€. Bien que difficilement chiffrables, ces différentes mesures de réduction des cofinancements pourraient représenter une perte entre 1 et 2 M€ de recettes d'investissement par an pour Bordeaux Métropole.

Une conjoncture économique qui marque le pas

Outre ces conséquences de la Loi de finances, Bordeaux Métropole doit faire face aux effets d'une conjoncture économique plus morose qu'en 2022 et 2023. De ce fait, l'engagement en soutien au tissu économique par une activité d'investissement soutenue trouve tout son sens, notamment dans le secteur de l'habitat (en hausse de 11 %) ou les domaines de la transition écologique (avec la montée en puissance des actions de rénovation énergétique, du plan déchets et des investissements dans l'assainissement avant transfert à la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole). Traduction de ces orientations, le budget 2025 s'élève pour l'ensemble des budgets à 2 176 M€ en dépenses réelles, soit +0,6 %, dont 1 211 M€ en dépenses de fonctionnement et 965 M€ en dépenses d'investissement et représente 2 581 €/habitant.

Malgré tout, les investissements ambitieux se poursuivent

Les recettes de fonctionnement connaissent une dynamique +2,5 %.

Du côté des charges de fonctionnement, elles progressent de +4,9 %. En matière d'investissement, bien que contraint, le projet de budget n'entend pas compromettre les ambitions portées dans les différents schémas directeurs de l'action de la Métropole. Les programmes d'équipement atteindront ainsi 796,5 M€ (-7 %) en 2025, la baisse étant liée à l'achèvement de chantiers d'ampleur (par exemple le pont Simone Veil) et à une meilleure budgétisation des opérations, sans renoncement à des projets majeurs.

La métropole poursuit sa dynamique avec des dépenses d'équipements échelonnées. A titre d'exemple, on peut citer la création du Pôle d'Echange Multimodal de Talence Médoquine 6,7 M€ dans le cadre du déploiement du RER Métropolitain, l'acquisition de nouveaux autobus pour 17,4 M€, la réhabilitation Pont de Pierre (8,5 M€), la réhabilitation de nombreux groupes scolaires pour 21,6 M€ ou encore les actions sur l'accès au logement pour 23 M€.

À noter, le montant global prévisionnel de la masse salariale est de 343 M€ soit une progression de +5,6 % par rapport à l'exercice précédent constaté. La Métropole n'a pas de levier sur l'origine de cette hausse. Elle est notamment liée aux mesures gouvernementales pour plus de 5 M€ due à l'augmentation du taux de cotisation patronale à la caisse de retraite des agents titulaires (CNRACL) (+3 points dès 2025). On ne compte pas de création nette de postes.

Cf. Diaporama ci-joint sur le budget 2025.



Le point sur la fiscalité

Délibération 28

Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, Bordeaux Métropole perçoit en fiscalité directe locale la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Pour 2025, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires reste stable pour la seizième année consécutive, et est fixé à 8,22%.

Délibération 29

Concernant les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2025, les taux sont également reconduits à l'identique. Soit : 7,18 % pour les fréquences de collecte en 1+1 (une collecte en ordures ménagères et une collecte en recyclables par semaine) et en 2+1 (deux collectes en OMR et une collecte en recyclables par semaine), 9,31 % pour les fréquences de collecte 4+2 (quatre collectes en OMR et deux collectes en recyclables par semaine)

Délibération 30

Dans le cadre de sa stratégie pour la gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI), Bordeaux Métropole a décidé en 2023 de mettre en place une taxe facultative : la Taxe GEMAPI. Pour 2025, le Conseil de Métropole doit fixer un montant de produit attendu de cette taxe avant le 15 avril. Pour financer les dépenses GEMAPI 2025 inscrites au budget primitif hors charges de personnel pour 10,6 M€ (2,4 M€ en fonctionnement et 8,2 M€ en investissement), les élus métropolitains ont fixé à 9,7 M€ le produit attendu 2025 de la Taxe GEMAPI (pour 3,9 M€ en 2024).

Cette taxe affectée a notamment pour but de contribuer au financement des systèmes d'endiguement existants et à gérer des cours d'eau en restaurant les milieux et en favorisant la sauvegarde des zones humides.

Pour mémoire, la taxe GEMAPI est un impôt de répartition. C'est l'administration fiscale qui a la charge de répartir le montant délibéré par Bordeaux Métropole, soit 9,7 M€, entre tous les contribuables concernés.



Evolutions des tarifs TBM : plus de cohérence, de recettes et d'équité

Délibération 53

Afin de continuer à rattraper les absences d'augmentation des années 2020-2022 et la poursuite des effets de l'inflation sur le coût du contrat, une hausse moyenne de 3 % sera appliquée sur les tarifs à partir du 1^{er} septembre 2025.

Cette augmentation permettra de dégager environ 2,8M€HT par an de recettes supplémentaires. Elle sera accompagnée d'une revalorisation des paliers de la tarification solidaire afin de suivre l'évolution des seuils de pauvreté et du SMIC, ce qui permettra une augmentation du nombre d'usagers éligibles au dispositif et à la gratuité des transports TBM. En outre, un tarif solidaire pour le Vélo sera créé. Le coût de ces extensions de la tarification solidaire est estimé à 400 000 €HT par an.

Pour atteindre une hausse moyenne pondérée de 3 %, l'augmentation sera portée pour moitié par les titres occasionnels - à l'exception du titre « 1 voyage » qui restera à 1,90 € - et pour moitié par les abonnements, ce qui correspond à leurs poids respectifs dans les recettes du réseau. En revanche, les tarifs liés aux nouveaux services mis en place en 2023-2024 (services vélos, SCODI, P+R courts séjours, Flex'Aero, supplément « +Trains ») ne seront pas concernés.

Le titre 1 voyage ayant été augmenté en 2023 et 2024, il ne sera pas modifié en 2025. En revanche, une augmentation modérée des titres 2 voyages (actuellement à 3,30 €, il passera à 3,40 €), 10 voyages (15 € à 15,70 €) et 10 voyages réduits (8,40 à 8,80 €) est programmée. Par ailleurs, des augmentations plus importantes sont proposées pour les pass soirée et pass événement, qui offrent aujourd'hui des voyages illimités ainsi qu'un accès aux P+R, pour un prix plus faible que le titre 2 voyages. Le tarif de ces deux titres passerait de 3 € à 3,50 €.



S'agissant des abonnements, il est proposé une hausse de 3 % pour l'ensemble des abonnements annuels et de l'abonnement hebdomadaire. Les titres SCODI ainsi que le surcoût « +Trains » ne sont pas modifiés. En parallèle, le tarif des abonnements mensuels augmente entre 0 % et +6 %, afin de mettre en cohérence le nombre de mois offerts pour chaque profil entre l'abonnement mensuel et l'abonnement annuel.

A l'heure actuelle, 100 000 usagers sont bénéficiaires de la tarification solidaire dont 80 % accèdent à la gratuité des transports TBM. L'indexation automatique des seuils de ce dispositif en fonction de l'évolution du seuil de pauvreté et du SMIC permettrait d'inclure environ 1000 usagers supplémentaires éligibles et, parmi les usagers solidaires, environ 3000 usagers supplémentaires accèderaient à la gratuité.

Les évolutions proposées sont guidées par un souci de cohérence globale de la gamme à l'aune des évolutions passées.



Bordeaux Métropole poursuit son engagement en faveur d'un développement économique solide et équilibré

Délibération 37

En 2021, Bordeaux Métropole adoptait son schéma de développement économique métropolitain. Ce schéma oriente l'action de la Métropole et de ses partenaires sur trois ambitions : l'emploi pour tous, la transition des entreprises vers des modèles plus vertueux et le rééquilibrage économique et social des territoires. Le budget 2025 s'inscrit dans ces orientations et affirme son soutien aux acteurs économiques par une série de subventions dédiées aux pôles de compétitivité, réseaux et clusters pour leurs programmes d'actions 2025.

- Pôle de compétitivité Aerospace Valley > 103 500 €.
- Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest innovation > 28 500 €.
- Inno'Vin > 38 000 €.
- Institut technologique FCBA > 42 750 €
- Pôle de compétitivité Xylofutur > 28 500 €
- Bordeaux Technowest > 886 100 €
- Unitec > 133 000 €
- Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine > 47 500 €.
- Way4Space > 210 000 €.
- French Tech Bordeaux > 190 000 €.
- Aquitaine Chimie Durable > 28 500 €.

Délibération 73

Opéra National de Bordeaux : la métropole soutient une programmation « hors les murs »

Depuis 2022, l'Opéra National de Bordeaux a entamé une réorientation de ses missions pour tendre à développer les missions « hors les murs ». Ce projet d'établissement intitulé « Opéra citoyen » vise à mettre en place des actions destinées à renforcer les contacts avec les artistes hors des lieux habituels de la programmation de l'ONB. C'est dans la Métropole de Bordeaux que les enjeux sont les plus forts. Actuellement, environ 30 % du public de l'ONB y réside. L'intérêt de dynamiser des projets communs entre l'ONB et les villes de la métropole réside non seulement dans le fait d'élargir le profil des personnes qui viennent déjà dans les deux lieux de l'Opéra, mais aussi de construire des activités sur mesure avec les acteurs artistiques, éducatifs et sociaux des différentes villes de la métropole.

Afin de réaliser ce projet, Bordeaux Métropole apporte un soutien financier à hauteur de 600 000 € pour un budget global de 32 320 876 €, participation qui allégera celle des communes. La programmation culturelle « Pour un opéra hors les murs » proposé par l'Opéra National de Bordeaux devra a minima proposer 15 événements sur différentes communes volontaires durant l'année 2025. Dans un contexte national marqué par un fléchissement des financements de la culture, Bordeaux Métropole affirme sa préoccupation et son soutien au secteur culturel.

Solidarité internationale : un appel à projets pour l'accès durable à l'énergie

Délibération 86

Bordeaux Métropole propose de lancer en 2025 un nouvel appel à projets pour des initiatives de solidarité internationale dans le domaine de l'accès durable à l'énergie pour un montant total de 299 320 €.

En 2022, environ 685 millions de personnes n'avaient toujours pas accès à l'électricité dans le monde, principalement en Afrique subsaharienne qui concentre plus de 80 % de la population mondiale sans électricité. Ces difficultés d'accès à l'énergie affectent fortement les infrastructures d'éducation, de formation, et de santé, freinant de manière conséquente le développement socio-économique de ces territoires. Simultanément, les enjeux de neutralité carbone exigent une transition vers les énergies renouvelables pour réduire les émissions mondiales et respecter les objectifs climatiques fixés. Comme l'indique l'Organisation des Nations Unies, accélérer cette transition nécessite des investissements massifs dans les infrastructures énergétiques durables, en particulier dans les pays éligibles à l'aide publique au développement.

L'appel à projets sera lancé le 11 avril 2025 sur le site internet de Bordeaux Métropole. Les candidats ont jusqu'au 6 juin 2025 à 12 heures (midi) pour déposer leurs dossiers. Après l'instruction des dossiers par un comité technique puis un passage en jury, la liste des lauréats sera officialisée lors du conseil de Métropole du 26 septembre 2025.

Lutter contre la précarité étudiante et alimentaire

Délibérations 31 et 98

La précarité étudiante constitue une problématique sociale majeure, affectant directement la qualité de vie des étudiants, ainsi que leur réussite académique et leur intégration professionnelle. Depuis 2021, la Métropole s'engage activement dans la lutte contre cette précarité en lançant un appel à projets pour financer des initiatives visant à améliorer les conditions de vie des étudiants, notamment dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de la lutte contre l'isolement. Bordeaux Métropole reconduit cet appel à projets pour une enveloppe globale de 80 000 €.

Les projets proposés devront être en lien avec la santé et le bien-être, y compris la santé mentale des étudiants, l'accès au sport, la sensibilisation aux discriminations et aux violences sexuelles et sexistes, avec une attention particulière vers les actions de prévention ; l'accès à l'alimentation (durable et de qualité) et la lutte contre la précarité alimentaire, y compris par des actions de pédagogie à l'alimentation ; la lutte contre l'isolement social, le décrochage pour les filières courtes et universitaires, l'accompagnement à l'autonomie ; l'accès aux droits et l'engagement citoyen.

En 2024, quatorze associations locales ont été sélectionnées. Ces associations ont reçu des subventions allant de 1000 € à 15 000 € pour un montant global de 80 000 €, leur permettant de mettre en œuvre leurs projets respectifs au cours de l'année universitaire à venir. Les associations retenues par la commission d'attribution de l'appel à projets de lutte contre la précarité étudiante sont Aquitaine Afrique Initiative, l'Association des psychologues étudiants, l'Association Nouvelles Voies, Entr'autres, Es'Pair, Hophopfood, La Cuisine de Camille, la Cuvée des écolos, l'Auberge Nomade Bordeaux, l'Equipage Solidaire, Linkee, Minimum, Nouveaux Cycles et VRAC.

Lors de ce conseil, Bordeaux Métropole a également reconduit son soutien de 50 000 € accordé à chacune des structures « têtes de réseaux » que sont les Restaurants du cœur de la Gironde, la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde et le Secours populaire de la Gironde.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

II. AMÉNAGER LA MÉTROPOLE DE DEMAIN, AVEC ET POUR LES HABITANTS

À travers l'ensemble de son territoire, Bordeaux Métropole poursuit sa stratégie d'aménagement urbain durable, en plaçant la participation citoyenne et les enjeux écologiques au cœur de ses démarches. De la transformation des boulevards à la requalification de secteurs stratégiques comme Lissandre à Cenon, les projets métropolitains en cours traduisent une même dynamique : celle d'une métropole plus résiliente, plus attractive, et toujours plus attentive à la qualité de vie de ses habitants.

Réinventer les boulevards du 21^e siècle

Délibération 83

Le projet « Inventons les boulevards du 21^e siècle » a été lancé par Bordeaux Métropole afin de transformer les boulevards, initialement dédiés principalement à la circulation automobile, en un espace urbain vivant et moderne, mieux partagé entre tous les modes de déplacement. Une large concertation citoyenne, ouverte en septembre 2019 et clôturée en décembre 2024, a permis aux habitants, associations et acteurs locaux de contribuer activement au projet.

La démarche, structurée en deux grandes phases, a débuté par une consultation générale (2019-2022) sur les usages et les attentes des citoyens, suivie d'une seconde phase plus précise (2023-2024), durant laquelle des propositions concrètes d'aménagement ont été élaborées par secteur géographique. Au total, le processus a réuni plusieurs centaines de participants à travers des réunions publiques, des ateliers thématiques, des visites de terrain, ainsi qu'une enquête d'opinion menée auprès des usagers.



Trois grandes attentes ressortent de cette concertation : transformer les boulevards en un lieu attractif et adapté aux enjeux climatiques, assurer un partage équitable et sécurisé de l'espace public entre piétons, cyclistes et véhicules, et renforcer le rôle de connexion urbaine des boulevards pour mieux relier les quartiers environnants. Les citoyens ont notamment proposé de végétaliser massivement les espaces publics, d'améliorer les traversées piétonnes, de développer des pistes cyclables sécurisées et de revitaliser les zones commerciales et de loisirs.

En réponse à ces attentes, Bordeaux Métropole a établi des orientations fortes, notamment écologiques, telles que la lutte contre les îlots de chaleur, la désimperméabilisation des sols, et la promotion des mobilités douces. Des projets pilotes seront rapidement mis en place, par exemple à Bordeaux (secteur Chartreuse) et Talence (Beaulieu), avec des aménagements temporaires visant à tester les usages et conforter les choix définitifs.

Accompagner l'évolution du secteur Lissandre à Cenon

Délibération 84

Le projet d'aménagement du secteur Lissandre à Cenon vise à réhabiliter un espace à vocation industrielle et portuaire situé dans un environnement en pleine évolution, notamment en lien avec les projets voisins comme Brazza et la passerelle de Garonne. L'objectif est de créer une urbanité nouvelle, dynamique et résiliente, qui intègre des espaces économiques et améliore les connexions entre les communes de Lormont, Bordeaux et Cenon. Bordeaux Métropole a confié la mission à La Fab pour mener les études et piloter l'opération.

Le projet prévoit notamment une meilleure desserte du secteur afin de gérer efficacement les flux de déplacements, un renforcement du lien paysager entre coteaux et Garonne, et une architecture adaptable et durable permettant d'intégrer facilement des innovations futures.

Afin d'associer les habitants, entreprises et associations à la réflexion sur l'avenir de ce secteur, une concertation publique sera lancée par Bordeaux Métropole, en étroite collaboration avec les communes de Cenon et Lormont, pendant toute la durée des études de maîtrise d'œuvre urbaine. Cette concertation comprendra des réunions publiques, un atelier participatif, ainsi que la possibilité pour les participants de formuler leurs observations via des registres papier et en ligne. À l'issue de cette démarche participative, un bilan sera présenté au Conseil de Bordeaux Métropole.

Parc des expositions : la concertation s'ouvre en avril

Délibération 35

Le Parc des Expositions (PEX) de Bordeaux Métropole, situé sur les communes de Bordeaux et Bruges, est aujourd'hui engagé dans un vaste projet de renouvellement, notamment centré sur la reconstruction du Hall 1, datant de 1969. Ce hall, représentant plus de 60 % des surfaces utilisables du site, nécessite une rénovation complète du fait de son vieillissement structurel et fonctionnel. Le projet ambitionne de maintenir la capacité d'accueil événementielle du site, qui attire actuellement environ 90 événements et 600 000 visiteurs par an, générant 250 millions d'euros de retombées économiques directes et indirectes et près de 4 000 emplois équivalents temps-pleins.

Le renouvellement du Parc des Expositions vise également une meilleure intégration du site dans son environnement urbain immédiat, en accord avec les projets de développement voisins, comme ceux du secteur de La Jallère ou des quartiers environnants tels que Ginko et Le Tasta. Ce projet veut affirmer le PEX comme un lieu attractif pour l'événementiel, tout en le dotant de nouvelles fonctions, en l'ouvrant davantage au public et en intégrant fortement les enjeux écologiques, notamment par des mesures ambitieuses de désimperméabilisation et de restauration de continuités écologiques.

Une démarche de concertation publique débutera à partir du 28 avril 2025, associant largement professionnels, usagers et riverains pour recueillir leurs avis et propositions sur le futur aménagement du site. La concertation inclura des réunions publiques, des ateliers participatifs, des visites sur site, ainsi qu'un questionnaire en ligne, dans l'objectif d'assurer une large participation et une co-construction du projet. À l'issue de cette démarche, un bilan sera présenté au Conseil métropolitain.



Robert Picqué : le Programme des Équipements Publics (PEP) approuvé

Délibération 107

Le projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Robert Picqué à Villenave d'Ornon, porté par Bordeaux Métropole, organise la reconversion progressive du site actuel de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué, dont la libération s'échelonne entre 2026 et 2031. Le dossier de création de la ZAC a été validé en décembre 2024, et le dossier de réalisation approuvé en février 2025.

Ce projet prévoit principalement d'ouvrir largement le site aux habitants, valorisant les espaces verts existants et accueillant de nouvelles activités économiques, particulièrement dans le domaine de la santé. Le programme comprend également la réhabilitation de bâtiments existants, représentant au total 51 000 m² de surfaces de plancher, en privilégiant une approche environnementale frugale limitant les nouvelles constructions.

Le Programme des Équipements Publics (PEP), approuvé en conseil, intègre notamment l'aménagement du parc historique, d'une prairie centrale et d'une frange boisée, ainsi que l'établissement et la réutilisation de cheminements doux et d'espaces publics accessibles à tous. Le coût global de ces équipements atteint environ 14,19 millions d'euros HT, intégralement financés par la ZAC sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole. La commune de Villenave d'Ornon a validé les principes et modalités de réalisation et de financement des équipements relevant de ses compétences.

Adapter la gestion funéraire aux enjeux contemporains

Délibération 51

Dans un contexte marqué par l'évolution des pratiques funéraires, la saturation des espaces disponibles et l'impératif de transition écologique, les modalités de gestion des parcs cimetières doivent être actualisées.

Les nouvelles orientations introduites dans le règlement visent à anticiper les besoins funéraires tout en assurant un service public de qualité. Parmi les modifications majeures figurent l'uniformisation à 10 ans de la durée de toutes les concessions (pleine terre, caveau, columbarium, caveau cinéraire, enfeu), sans limitation du nombre de renouvellements possibles. Un nouveau type de concession, l'enfeu, est désormais intégré au règlement. Il s'agit d'une niche funéraire insérée dans un mur pour abriter un tombeau. Les concessions en pleine terre seront systématiquement creusées à deux mètres pour permettre deux inhumations.

Afin de préserver la qualité paysagère des lieux, seules les fleurs naturelles coupées ou en pot seront autorisées sur les sépultures, et les coupelles sous les pots sont interdites pour limiter la prolifération du moustique tigre.

Ces adaptations réglementaires doivent permettre une gestion optimale des espaces funéraires dans un contexte de foncier contraint et une meilleure lisibilité du règlement pour les usagers et agents des cimetières métropolitains. Ces nouvelles mesures entreront partiellement en vigueur au 1er mai 2025 et totalement une fois les nouveaux tarifs adoptés.

Accompagner l'opération « 1 million d'arbres » par la formation et la recherche

Délibération 93

Bordeaux Métropole a signé une convention de collaboration avec l'École Nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage (ENSAP) de Bordeaux, dans le cadre de l'opération « Plantons 1 million d'arbres ». Ce partenariat cherche à renforcer les compétences des étudiants en paysage et celles des agents métropolitains en matière de conception paysagère, afin de mieux répondre aux enjeux environnementaux et climatiques.

La collaboration, prévue de 2025 à juin 2028, se décline en trois volets : études de cas pratiques menées par les étudiants sur le territoire métropolitain, accueil et formation d'agents métropolitains au sein de l'ENSAP, et accueil d'étudiants en stages et en projets de mémoire sur des sujets proposés par Bordeaux Métropole. Chaque année, huit agents de la Métropole pourront assister à des enseignements et participer à des voyages pédagogiques.

Pour mémoire, dans le cadre de l'opération « Plantons 1 million d'arbres », plus de 500 000 arbres ont déjà été plantés au bout de quatre saisons de plantations. En 2024, Bordeaux Métropole a lancé un appel à volontaires destiné aux habitants qui souhaitent devenir « passeurs d'arbres ». Leur mission : informer, accompagner et conseiller tous ceux qui ont la volonté de planter des arbres.



Rapport égalité femme/homme 2024

Délibération 47

Depuis 2014, Bordeaux Métropole s'engage pour l'égalité femmes/hommes. Dans cette optique, la métropole a obtenu le renouvellement des Labels Diversité et Égalité confirmés respectivement en mai et septembre 2024 pour une durée de 4 ans. Alors que le rapport d'audit a montré les points forts et les axes d'améliorations, le travail pour une meilleure égalité femme/homme se concentre autour de quatre axes : développer une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes, tendre vers l'exemplarité, promouvoir l'égalité dans la mise en œuvre des politiques publiques et accompagner les communes volontaires dans leurs actions relatives à l'égalité.

En 2024, avec Christine Bost, Bordeaux Métropole place pour la première fois une femme à sa présidence. Parmi les 104 élus métropolitains, 43,30 % sont des femmes, soit un taux supérieur à la moyenne nationale. La parité est même parfaite entre les Vice-Présidentes et les Vice-Présidents (10 femmes et 10 hommes). Bordeaux Métropole dispose également 27 référents égalité et multiplie les initiatives pour développer une culture de l'égalité au sein de ses effectifs, à travers la création d'outils (campagnes de sensibilisation, expositions...) et la sensibilisation de ses agents. Depuis 2022, la Métropole a intégré le réseau national Afnor des collectivités et établissements publics labellisés sur l'Égalité professionnelle.

Le 6 décembre 2024, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté un dispositif expérimental visant à soutenir l'activité professionnelle des personnes victimes de menstruations incapacitantes, via l'aménagement de leurs conditions de travail et la sensibilisation des personnels aux questions de santé menstruelles et gynécologiques.

On constate également une augmentation de la part des femmes dans les effectifs de Bordeaux Métropole, s'élevant à 33,20 % de femmes, ainsi qu'une forte baisse du temps partiel des femmes, (150 en 2023 contre 234 en 2018).

Depuis plusieurs années, la Métropole travaille à intégrer la question du genre, de l'âge et du handicap dans l'aménagement des espaces publics et promouvoir l'égalité dans les politiques publiques. Cela se traduit par un soutien aux associations avec des subventions accordées au CIDFF, à hauteur de 18 000 €, aux Premières Nouvelle Aquitaine, 16 800 €, La Ruche Bordeaux, 15 000 €, ... Des campagnes d'affichage à destination des témoins de violences ont également été mises en place dans les transports publics et Kéolis a été intégré au dispositif Angela.

Pour 2025, le travail sur l'égalité femme/homme se poursuit à Bordeaux Métropole à travers plusieurs actions parmi lesquelles la mise en place de l'expérimentation du congé menstruel, une enquête auprès des agents sur le ressenti discriminatoire ou encore la reconduite de l'étude sur les disparités salariales.

III. AGIR POUR LE LOGEMENT ET LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Face à la pression démographique, aux enjeux sociaux et à la transition écologique, Bordeaux Métropole intensifie ses actions en matière de logement et de soutien aux territoires les plus vulnérables. La collectivité mobilise des outils financiers et réglementaires pour soutenir la construction de logements sociaux, accompagner les communes dans la requalification de leurs équipements, et prévenir les situations de mal-logement dans le parc privé. Les dispositifs engagés visent à améliorer concrètement le cadre de vie des habitants, renforcer la cohésion territoriale et garantir un accès digne au logement sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Accompagner les communes dans la requalification de leurs équipements de proximité

Délibération 59

Bordeaux Métropole attribue plusieurs subventions d'investissement destinées à soutenir la création ou la requalification d'équipements communaux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Trois projets bénéficient de ces aides en 2025.

À Cenon, la Métropole contribue à hauteur de 340 385 € pour la création d'une « estacade sportive » située dans le quartier prioritaire de Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange - Beausite, avec un investissement global de 1,55 million d'euros HT.

À Pessac, la construction de l'équipement aquatique Cazalet, localisé dans le quartier du Haut Livrac, reçoit une subvention de 1,5 million d'euros. Ce nouvel équipement remplace la piscine Caneton devenue obsolète, offrant ainsi une installation moderne et adaptée aux besoins des habitants et des écoles locales. Toujours à Pessac, **le groupe scolaire Georges Leygues, situé dans le quartier Châtaigneraie - Arago, est doublement soutenu par la Métropole à hauteur de 1,5 million d'euros** pour sa restructuration et son extension, et 1.3M€ au titre du règlement d'intervention qui concerne les groupes scolaires.

Ce projet, répondant à l'évolution démographique du secteur, représente un investissement total de 13,5 millions d'euros HT, dont 10,8 millions d'euros éligibles à la politique de la ville. Ces trois projets s'inscrivent pleinement dans la stratégie métropolitaine visant à renforcer la qualité de vie et l'attractivité des quartiers prioritaires en y intégrant des équipements structurants, accessibles et inclusifs.

Renforcer l'offre de logements sociaux et soutenir la rénovation du parc existant

Délibération 61

En 2024, Bordeaux Métropole a poursuivi activement sa politique en matière de logement social grâce à la délégation des aides à la pierre de l'État. Initialement, le Conseil métropolitain avait approuvé une programmation prévisionnelle située entre 2 498 et 3 013 logements locatifs sociaux. **Finalement, ce sont 3 536 logements sociaux qui ont été agréés, dépassant ainsi les objectifs du Plan Local de l'Habitat (PLH) de 18 %.**

Parmi ceux-ci, on retrouve 567 logements en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI), 475 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS), et 2 494 logements en Prêt Locatif Social (PLS). Il est à noter une forte progression du logement étudiant, représentant 88 % des logements en PLS agréés en 2024, soit 2 186 logements étudiants.

Le fonds de soutien exceptionnel de la Métropole a permis le financement de 754 logements sociaux, représentant un investissement total de près de 6 millions d'euros. La Métropole a également financé 3 opérations expérimentales d'habitat inclusif, pour un montant de 392 000 €. Ce bon résultat découle directement du plan d'actions en faveur de la production de logements.



Concernant la réhabilitation du parc social, Bordeaux Métropole a reçu 11 dossiers correspondant à 466 logements. Elle soutient directement la réhabilitation et la rénovation thermique et énergétique de 193 logements répartis sur 4 opérations distinctes, pour un montant global de 907 000 €. Les rénovations concernées permettent des gains énergétiques significatifs, allant jusqu'à 83 %, contribuant ainsi à l'amélioration du confort et à la maîtrise des charges pour les locataires.

Ces résultats font suite à deux plans d'actions mis en œuvre par Bordeaux Métropole. En juin 2024, Christine Bost, présidente de Bordeaux Métropole, a réaffirmé la volonté d'endiguer la crise du logement en proposant un nouveau plan de soutien à hauteur de 35 millions d'euros. Ce dispositif s'adresse principalement aux communes et aux bailleurs sociaux avec un objectif commun : proposer des logements adaptés et de qualité aux habitants. Le plan d'actions logement de Bordeaux Métropole est aujourd'hui le plus ambitieux de France.

Lutte contre le mal-logement : le permis de louer porte ses fruits

Délibération 62

Depuis le 1er janvier 2022, Bordeaux Métropole a mis en œuvre des dispositifs de prévention contre le mal-logement dans le parc locatif privé, notamment le permis de louer, la déclaration de mise en location, et le permis de diviser. Après trois ans d'application, les résultats montrent une efficacité certaine : plus de 8 400 dossiers traités, dont 6 600 permis de louer (avec 280 refus, 1 200 prescriptions de travaux et environ 4 500 acceptations), 1 800 déclarations de mise en location, et 140 permis de diviser (dont 8 refus).

Ces outils ont pour but de contrôler préventivement la qualité des logements loués et à réguler les divisions abusives d'habitations, souvent synonymes de logements non conformes aux normes de sécurité ou d'habitabilité. En moyenne, 25 % des logements concernés par les permis de louer ont présenté des anomalies nécessitant des corrections pour garantir des conditions d'habitation décentes.

À la suite de la loi du 9 avril 2024, Bordeaux Métropole récupère désormais la compétence de sanction, auparavant détenue par le Préfet, lui permettant d'appliquer des amendes administratives allant jusqu'à 15 000 € en cas d'infraction grave (mise en location sans autorisation ou malgré un refus).

Les dispositifs ont prouvé leur efficacité, non seulement pour empêcher le mal-logement, mais également pour induire des rénovations importantes du parc privé, avec des préconisations de travaux dans plus de 20 % des cas. Ces actions permettent un meilleur équilibre dans la relation locative, une protection accrue des locataires, et une meilleure utilisation des aides publiques au logement.



Un nouveau Contrat Local de Santé pour réduire les inégalités

Délibération 104

Lors de ce conseil, les élus métropolitains ont voté un nouveau Contrat Local de Santé (CLS) pour la période 2025 – 2029. Il constitue un cadre stratégique, partenarial et opérationnel permettant à Bordeaux Métropole de contribuer à la réduction des inégalités territoriales, sociales et environnementales de santé sur le territoire métropolitain.

Le nouveau CLS fixe des axes et objectifs prioritaires pour répondre aux besoins de la population, remontés par les élus locaux et les acteurs de la santé. En adoptant ce CLS, Bordeaux Métropole réaffirme son engagement à promouvoir une santé accessible et équitable pour tous. Ce contrat a été élaboré à partir d'un processus alliant diagnostic territorial et concertation de plus de 200 partenaires (communes, institutions sanitaires, professionnels de santé et acteurs associatifs), visant à garantir la définition d'un CLS qui reflète réellement les besoins et attentes de la population.

Le contrat est structuré autour de quatre axes thématiques :

- **La santé mentale** constitue le premier axe, et vise à renforcer la prévention, réduire l'isolement des populations vulnérables (jeunes, parents, seniors) et promouvoir le bien-être psychologique au quotidien.
- **L'accès aux soins** est également au cœur des préoccupations, avec un second axe dédié dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux soins de tous, diminuer les disparités entre les territoires (notamment dans les quartiers QPV) et améliorer la mobilité des habitants dans leurs parcours de soins ainsi que des professionnels dans leurs déplacements.
- **La promotion de la prévention et du dépistage** constitue le troisième axe dont le but est d'anticiper les problèmes de santé et d'encourager les comportements vertueux pour agir en amont du système de soin. Il traite de sujets aussi variés que le déploiement de campagnes de sensibilisation, la promotion des dépistages organisés, la prévention des violences intrafamiliales, l'accompagnement des parcours de parentalité et de la vie affective.
- Le dernier axe thématique porte **la santé environnementale**, et plus particulièrement sur la prise en compte de l'ensemble des déterminants de santé dans les projets d'urbanisme et d'aménagement, mais aussi l'adaptation des politiques d'habitat aux enjeux de santé.

Pour le nouveau CLS, une ambition politique forte est affirmée, visant à consolider et renforcer l'action métropolitaine en santé. Ainsi, un budget global prévisionnel de 500 000 euros est prévu pour permettre le déploiement des actions.

La santé sur le territoire métropolitain

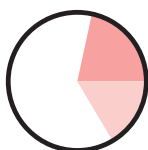


Le territoire de Bordeaux Métropole est relativement privilégié en termes de densité médicale,

avec un nombre de professionnels de santé supérieur à la moyenne hexagonale et départementale et une tendance d'installation à la hausse, à l'exception des gynécologues et dermatologues. Il existe cependant des disparités au sein des communes de Bordeaux Métropole sur les densités de professionnels de santé libéraux, avec notamment des densités plus faibles sur les communes de la presqu'île.

Selon l'Observatoire national de la politique de la ville, il y a 3,5 fois moins de praticiens installés dans les QPV

(Quartiers Prioritaires de la Ville) que dans l'unité urbaine environnante. 40 % des habitants des QPV déclarent avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières. 24 % des adultes sont allocataires de la complémentaire santé solidaire contre 9 % sur le reste du territoire métropolitain. 8 % des habitants des QPV sont allocataires de l'Allocation Adulte Handicapé, soit deux fois plus que la moyenne métropolitaine.



L'isolement est également un déterminant important sur les enjeux de santé.



En 2019, près de **30 % des familles de Bordeaux Métropole sont monoparentales**, augmentant la difficulté des parents seuls, souvent les femmes, à accéder aux soins ou à pratiquer une activité sportive ou de participer à des événements sociaux ou culturels. Par ailleurs, **44,8 % des ménages sont composés d'une seule personne**, un chiffre en forte hausse et 10 points au-dessus de la moyenne hexagonale, qui indique un changement sociétal profond et un risque d'isolement accru.

Environ **10 % des habitants métropolitains n'a pas de médecin traitant**, rendant difficile le repérage des pathologies et le bon aiguillage vers les soins adaptés.



En 2021, les **maladies cardiovasculaires** représentent la principale cause d'ALD (Affection de longue durée) sur le territoire

(43 432 personnes), principalement pour les hommes (25 702 cas). Ces taux sont proches de la moyenne nationale. **Les cancers** représentent la deuxième cause d'ALD tous sexes confondus avec 32 310 personnes concernées en 2021 (mais la première cause d'ALD pour les femmes), alors que les ALD pour **diabète** ou pour affection psychiatrique de longue durée occupent la troisième place ex-aequo (environ 29 940 personnes pour chaque ALD). Les prévalences d'ALD pour cancer ou **affection psychiatrique** sont plus élevées sur le territoire de Bordeaux Métropole par rapport aux moyennes nationales. Il en est de même pour la prévalence d'ALD pour maladies respiratoires (4 511 personnes en 2021). La prévalence d'ALD pour diabète est significativement proche de la moyenne nationale mais en forte augmentation également au cours des dernières années.

CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles
06 61 80 61 23
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

